



Probleme avec franfinance et avec ma banque

Par **tvalou_old**, le **03/06/2007 à 10:09**

je viens de recevoir un courrier du tribunal déboutant franfinance des sommes qu'elle me demandait. nseulement lorsque je n'ai plus pu les payer, franfinance presentait le prelevement plusieurs fois par mois à ma banque ce qui a enjendré de gros frais d'agio et d'interet. existe-t'il un moyen de me retourner vers quelqu'un afin de faire reduire ses frais ?
franfinance a ete débouté a cause de la clause de forclusion
nd'avance je vous remercierncordialement
TROIN Valérie

Par **Jurigaby**, le **03/06/2007 à 16:17**

Bonjour.
A priori, je dirai non.
Pour pouvoir obtenir la suppression des aggios ou leur paiement par franfinance, il aurait fallu prouver que leur demande de paiement était fautive.
Or, un tel jugement constatant une forclusion n'a pas, à mon sens, une telle portée.
Maintenant, ce que je vous dis n'engage que moi, et n'étant pas spécialiste en droit bancaire, sans doute serait-il plus prudent de consulter un avocat spécialisé.
Cdt.